

Les subsides

Voilà qui, à mon avis, a ranimé les débats à la Chambre, car auparavant ces derniers étaient devenus structurés et préconvenus. Nous avons une procédure qui ne pouvait vraiment pas passer pour un débat. Nous n'avions qu'une suite de discours. Maintenant on y trouve du moins un élément de débat. En effet, quand un député obtient la parole pour 20 minutes, il sait qu'il devra rendre compte à la Chambre de ce qu'il a dit, car on pourra l'interroger durant dix minutes sur ce qu'il vient de dire. On peut faire des commentaires sur les déclarations qui ont été faites dans le discours. Même si le comité ne réalise rien d'autre, cela en aura valu la peine. Notre innovation a été admirée par d'autres Parlements. Je suppose que d'autres Parlements adopteront ce système sous peu.

Nous sommes tous au courant du changement de l'horaire des séances du Parlement. Je n'en parlerai pas si ce n'est pour dire à ceux qui doutent de l'opportunité de supprimer les séances du soir d'observer ce qui se passe dans les autres Parlements. Le Congrès américain ne siège pas la nuit. Je signale au président du Conseil privé que grâce à la suppression des séances du soir, les débats de la Chambre sont devenus un peu plus efficaces. En toute sincérité, je ne crois pas que les séances du soir étaient très productives. Je crois que les séances du matin sont plus productives.

M. Pinard: Oui.

M. McGrath: Elles pourraient l'être encore davantage.

M. Pinard: Et les mercredis?

M. McGrath: Le président du Conseil privé parle des mercredis. Nous avons essayé de donner plus d'importance aux initiatives parlementaires dans le calendrier parlementaire. Je crois que notre travail est incomplet à cet égard. Normalement, nous devrions y consacrer trois fois une heure, de 17 à 18 heures, trois jours par semaine, mais nous les avons groupées le mercredi après-midi. Les initiatives parlementaires font partie des travaux de la Chambre, et il faut bien planifier. Il faut avertir la Chambre assez longtemps d'avance des projets de loi qui seront étudiés. Le gouvernement doit être favorable à certains projets de loi pour que l'ordre ne soit pas annulé et que le sujet ne soit pas renvoyé à un comité, mais pour que la Chambre puisse tenir un vote sur un projet de loi d'initiative parlementaire et qu'il ait des chances de devenir loi. La prochaine étape consiste à donner plus d'importance au rôle du simple député à la Chambre.

Le troisième rapport du comité spécial du Règlement et de la procédure est le rapport de fond, alors que les deux premiers sont des rapports de forme. C'est maintenant le troisième rapport qui est en vigueur jusqu'à la fin de l'année. Et le quatrième rapport? Il porte sur la présidence. La Chambre devrait discuter de la présidence, du rôle du Président et de la façon

dont la Chambre procède pour élire un président. Je crois que nous pouvons le faire sans faire d'insinuations ou sans critiquer le titulaire actuel de la présidence, ni vous, monsieur le président, en votre qualité de vice-président. Je ne crois pas que vous soyez blessé par un débat de ce genre-là. Je ne crois pas que madame le Président serait blessée par ce genre de débat. Je ne comprends vraiment pas pourquoi nous ne sommes pas passés au quatrième rapport.

● (1250)

Et le cinquième rapport? Je crois que c'est un rapport très important parce qu'il porte sur la nouvelle structure des comités qui fait que les effectifs des comités sont maintenant ramenés à dix membres. Le comité spécial recommandait que le nombre de membres ne soit pas inférieur à dix et qu'il ne dépasse pas quinze. Soit dit en passant, personne n'avait pensé que le gouvernement choisirait le minimum et qu'il le prendrait pour norme. Ce n'était pas du tout l'objectif visé. Du fait que les comités ne comprennent que dix membres, l'opposition n'a que trois députés par comité. D'après le système actuel, nous devons considérer le président du comité comme un des partisans du gouvernement. C'est une autre question qui est abordée dans le sixième rapport.

Le cinquième rapport n'a pas été adopté. D'après ce rapport, le Règlement préciserait que le greffier convoquerait tous les comités permanents dans les dix jours de séance qui suivent l'ouverture de la session du Parlement pour pouvoir élire les présidents, les vice-présidents et se mettre au travail. A première vue, cette proposition ne semble peut-être pas très importante, mais je vais donner un exemple des abus auxquels elle vise à mettre fin.

Le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration s'est réuni pour la première fois cette année le 19 avril. C'est ce comité qui est chargé d'étudier les prévisions budgétaires du ministère du Travail, du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et de la Commission de l'assurance-chômage. Pour une raison quelconque, les membres de ce comité n'avaient pas été nommés. Il n'a tenu sa première séance que le 19 avril, bien que les comités doivent faire rapport d'office à la Chambre de toutes les prévisions budgétaires au plus tard le 30 mai. Les autres comités étaient déjà fort avancés à cette date du 19 avril, tandis que ce comité ne s'était même pas réuni. Pareil retard est inadmissible, mais cela arrive et se reproduira de nouveau, à moins que le gouvernement ne donne suite aux recommandations du cinquième rapport. Nous attendons que le gouvernement propose l'adoption de ce rapport ou encore qu'il accorde au président du comité le droit de proposer lui-même l'adoption du rapport.